

INTITULE DU POSTE
Conseiller médical (H/F)
Direction de l'Offre Sanitaire (DOS)

Référence : SAN-45-A

Famille professionnelle ⁽³⁾ : Santé

Emploi-type ⁽⁴⁾ : Conseiller médical

Vous aimez...

- Travailler en transversalité,
- Etre en contact avec les partenaires externes,
- Travailler en collaboration avec les directions métiers et délégations territoriales,
- Etre en relation avec les établissements de santé,
- Faire preuve de diplomatie,
- Pouvoir être force de proposition

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI	
Fiche N° <i>(ne pas renseigner)</i>	Catégorie : Etat : Encadrement supérieur <input type="checkbox"/> A <input checked="" type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> AM : Praticien conseil <input checked="" type="checkbox"/> Agent de Direction <input type="checkbox"/> Cadres <input type="checkbox"/> Employé <input type="checkbox"/>
Cotation, s'il y a lieu :	Corps et grade : Médecin Inspecteur de Santé Publique Assurance Maladie : Praticien conseil
Date de prise de poste souhaitée :	01/10/2018

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE		
Direction de l'Offre Sanitaire (DOS)		
Sites : <input checked="" type="checkbox"/> Siège Nancy	<input type="checkbox"/> Site Chalons	<input type="checkbox"/> Site Strasbourg
<input type="checkbox"/> DT 54	<input type="checkbox"/> DT 08	<input type="checkbox"/> DT 67
<input type="checkbox"/> DT 55	<input type="checkbox"/> DT 10	<input type="checkbox"/> DT 68
<input type="checkbox"/> DT 57	<input type="checkbox"/> DT 51	
<input type="checkbox"/> DT 88	<input type="checkbox"/> DT 52	

DESCRIPTION DU POSTE

Missions de la Direction de l'Offre Sanitaire : La DOS a pour mission, en premier lieu, de définir et de mettre en œuvre la politique régionale de soins dans le secteur hospitalier, et en second lieu, de promouvoir la performance de l'ensemble des établissements de santé, quel que soit leur statut.

La direction de l'offre sanitaire a en charge la définition et la mise en œuvre de la politique de l'Agence en matière d'offre de soins hospitalière.

Son action s'inscrit dans le cadre :

- de la politique nationale de santé, notamment à travers ses plans (plan ONDAM, plan cancer...)
- de la politique régionale de santé, déclinée dans le projet régional de santé (PRS), le Schéma Régional de Santé (SRS) et le schéma interrégional d'organisation sanitaire (SIOS),
- d'instances régionales compétentes

Organisation de la direction :

La Direction de l'Offre Sanitaire est située à titre principal à Nancy, au siège de l'ARS Grand Est, avec une présence sur les sites de Châlons-en-Champagne et de Strasbourg.

Cette direction a, à sa tête un directeur, secondé par un directeur adjoint, et est structurée en deux départements et un collège médical :

- le département SA1 : Département Contractualisation et financement des établissements de santé
- le département SA 2: Département Autorisation planification et coopération
- le collège médical rassemble toutes les expertises médicales de la DOS

Pour asseoir son action sur l'ensemble de la région, la DOS s'appuie sur les délégations territoriales. Les organisations ont été redéfinies suite à la mise en place au 1er janvier 2016 de l'ARS Grand Est, issue de la fusion des régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, mais la réflexion doit se poursuivre.

Encadrement : Oui Non

Mode réseau à animer avec les autres conseillers médicaux de la DOS

Activités principales :

- En tant que Conseiller médical auprès du Directeur de la DOS et sur le champ de compétence de la Direction de l'offre sanitaire, le Conseiller apporte son appui médical à l'analyse de l'offre de soins dans le Grand Est, son contenu et son organisation en général et dans le cadre du Collège Médical,
- Appui médical à la stratégie de reconstitution de l'offre de soins sur les territoires en lien avec les délégations territoriales (DT), et les autres directions métiers.
- Le Conseiller médical est en charge, en propre, de la thématique médecine :
 - dans le cadre de l'organisation hospitalière, en hospitalisation complète et en ambulatoire ; pour la partie ambulatoire, en articulation étroite avec les pilotes du virage ambulatoire
 - cela inclut les spécialités médicales ne relevant pas spécifiquement d'un autre parcours ou bloc du SRS
 - en lien étroit avec les thématiques de la médecine de ville le cas échéant, du SSR et du médico-social
- Le Conseiller médical assure le pilotage du "Parcours Santé Mentale" (démarche ANAP), en lien avec le référent thématique Santé Mentale ; il peut être sollicité pour une expertise médicale dans le domaine de la Santé Mentale en complément de celle, non médicale, du référent.
- Appui médical au suivi des autorisations d'activité de soins et équipements lourds en lien avec le département (SA2) et en priorité dans le cadre du domaine d'intervention en tant que référent thématique :
 - Avis techniques sur les dossiers instruits ou suivis par le département SA2
- Appui médical aux travaux menés dans le cadre de la planification et de la contractualisation (GHT, CPOM...)
- Peut être chargé de tout dossier nécessitant un avis et/ou une expertise médicale en fonction de l'actualité
- Mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS) :
 - Pilotage régional de la mise en œuvre du bloc médecine dans le cadre du Schéma Régional de Santé, en lien avec les autres référents thématiques de la DOS pour des sujets connexes et les autres directions métiers et territoriales ;
 - Participation aux travaux du parcours "personnes âgées – personnes handicapées".

Activités annexes :

- Collaboration avec le conseiller médical du Directeur Général sur les questions de compétences médicales
- Participation aux missions dites "socle" (inspection, coupes PATHOS...) dans le cadre de la politique de l'ARS GE et aux contraintes médicales.

Partenaires institutionnels :

- Partenaires hospitaliers, toutes instances en lien avec les thématiques portées

Spécificités du poste / Contraintes :

- Déplacements à l'échelle de la région Grand Est selon les sujets traités

PROFIL SOUHAITE

Compétences requises sur le poste : On se reportera aux compétences attendues dans les fiches des emplois types du répertoire ministériel (à défaut RIME)

Connaissances E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions	Niveau de mise en œuvre			
	E	M	A	N
Médicales (Docteur en médecine)	X			
Contexte de l'exercice médical et des bonnes pratiques	X			
Environnement institutionnel du champ hospitalier		X		

Savoir-faire E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions	Niveau de mise en œuvre			
	E	M	A	N
Mémoriser, synthétiser et exploiter des données complexes	X			
Discerner les enjeux spécifiques, anticiper et prendre des initiatives dans des domaines sensibles		X		
Concevoir, proposer et mettre en œuvre des solutions innovantes et durables		X		

E - L'agent doit savoir agir dans un contexte complexe, faire preuve de créativité, trouver de nouvelles fonctions, former d'autres agents et être référent dans le domaine

M - L'agent met en œuvre la compétence de manière régulière, peut corriger et améliorer le processus, conseiller les autres agents, optimiser le résultat

A - L'agent doit savoir effectuer, de manière occasionnelle ou régulière, correctement les activités, sous le contrôle d'un autre agent, et savoir repérer les dysfonctionnements

N - L'agent doit disposer de notions de base, de repères généraux sur l'activité ou le processus (vocabulaire de base, principales tâches, connaissance du processus, global...)

Savoir être nécessaire (il est recommandé de mettre en gras la ou les compétences clés attendues)

Savoir travailler en équipe

Savoir travailler en autonomie

Etre force de proposition

Savoir gérer des situations de tensions

Faire preuve de discrétion professionnelle

Expérience professionnelle

- le poste peut convenir à un premier poste dans le domaine ou à une nouvelle orientation professionnelle
- Expérience professionnelle souhaitée dans le domaine : exercice en établissement de santé ou en ARS

FORMATION

Formations prévues dans le cadre de l'adaptation au poste de travail (T1)

Autres formations utiles au poste